COMPTE RENDU DU BUREAU SYNDICAL DU SDEM50 DU 20 JUIN 2024 à 9h30

Etabli en application des articles L5211-1 et L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 30 du règlement intérieur

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt juin, le bureau syndical du Syndicat Départemental de la Manche légalement convoqué le 12 juin 2024, s'est réuni à la salle Benjamin FRANKLIN du SDEM, 5 rue Célestin Gérard à AGNEAUX sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude BRAUD, Président.

Etaient présents :

Étaient présents				N° secteur
Président	Monsieur	Jean-Claude	BRAUD	6
1er vice-président	Monsieur	Alain	BRIERE	3
2ème vice-président	Monsieur	Lionnel	LEPOURRY	8
3ème vice-président	Monsieur	Olivier	NOCQUET	1
4ème vice-président	Monsieur	Alain	LECHEVALIER	10
5ème vice-président	Monsieur	Jacky	VAYER	5
6ème vice-président	Monsieur	Roland	MARESCQ	7
7ème vice-président	Madame	Marie-Pierre	FAUVEL	6
8ème vice-président	Monsieur	Fabrice	DESPREZ	11
9ème vice-président	Monsieur	Jacques	LECOQ	9
10ème vice-président	Monsieur	Richard	HERPIN	2
11ème vice-président	Monsieur	Daniel	VESVAL	4

Monsieur le Président constatant le quorum, ouvre la séance.

Monsieur Lionnel LEPOURRY est déclaré secrétaire de séance.

1. Marché pour la conception/réalisation des réseaux de chaleur de PERCY - LA HAYE PESNEL - ST SAUVEUR VILLAGES

Rapporteur : Monsieur NOCQUET

En 2021, le SDEM50 a renouvelé son engagement pour un contrat patrimonial de développement des énergies thermiques renouvelables avec un plan pluriannuel d'investissement sur 5 ans (2021 – 2025).

N° Convention	Objectifs			nveloppe financièr	Projets Réalisés		
	TEP	MWh EnR	Mètres RC			TEP	Réseau (m)
21NOD0161	250	2861	1595	1 190 910,00 €	Coutances	172	680
					PAC siège SDEM50	2	0
					Projets à identifier	76	915

Afin de compléter et achever ce contrat, trois projets ont été étudiés :

	TEP	Réseau (m)
La Haye Pesnel	40	350
Saint-Sauveur-Villages	30	230
Percy-en-Normandie	32	290
	102	**870**

Avec 7 chaufferies en service, le suivi d'exploitation en interne est chronophage pour les agents du SDEM, ce qui réduit le temps pour développer de nouveaux projets et amène à proposer une nouvelle organisation.
L'alternative possible est le recours à un Marché Public global de Performance (MPGP) :

- Un marché unique permettant de confier au titulaire :
- La responsabilité de la conception et de la réalisation de l'ouvrage,
- La phase d'exploitation – maintenance des ouvrages

De plus, le marché global de performance comporte des engagements de performance mesurables :

- Le marché global de performance permet de fixer les objectifs à atteindre pour les titulaires du contrat, dont la rémunération doit être indexée sur l'atteinte, ou non, de ces objectifs. Cette rémunération, modulée en cas de sous-performance ou de surperformance, constitue donc à la fois une source de motivation et une garantie de la qualité du travail des titulaires du contrat.

La commission Transition énergétique de mars dernier a validé le recours à ce montage contractuel et la nécessité de recourir à un AMO pour lancer la procédure.

Le cabinet SAGE Services Energie a été retenu pour assister le SDEM50 dans la passation de ce marché.

Caractéristiques de la procédure de marché global de performance :

- Durée du contrat d'exploitation = contrat de longue durée :16 ans (délai nécessaire à l'atteinte et à la mesure des objectifs de performance)
- Procédure d'achat : procédure adaptée (seuil inférieur aux seuils européens : 2 600 000 € HT de travaux / 2 100 000 € HT d'exploitation-maintenance sur 16 ans)
- Procédure de sélection : en mode restreint (deux temps) :
  - ✓ Avis d'appel à candidatures et sélection de 3 candidats
  - ✓ Remise d'une offre par les 3 candidats : remise d'une étude de conception (rendu niveau avant-projet-sommaire –APS).

Les membres du Bureau souhaitent développer les réseaux de chaleur valorisants les ressources locales du département.

Les membres du bureau syndical, décident, à l'unanimité :

Délibération n° BS-2024-07	**Lancement du marché de conception/réalisation des réseaux de chaleur de Percy-en-Normandie, La Haye-Pesnel et Saint-Sauveur-Villages** VU le Code Général des Collectivités Territoriales ; VU les articles L 2171-3 et suivants et R2171-1 et suivants du code de la commande publique s'agissant du marché global de performance ; VU la délibération n°CS-2020-30 du 5 novembre 2020 du comité syndical portant délégation de pouvoir au bureau syndical du Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche afin de prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics de fourniture, de services et de travaux d'un montant supérieur à 90 000 € HT et inférieur aux seuils européens ; CONSIDERANT que les projets de chaufferie bois sur les communes de Percy-en-Normandie, La Haye-Pesnel et Saint-Sauveur-Villages rentrent dans le contrat patrimonial de développement des énergies thermiques renouvelables signé par le SDEM50 en 2021 ; CONSIDERANT que ce contrat prévoit des engagements de performance mesurable ; CONSIDERANT qu'afin de répondre à ces engagements, il est proposé de lancer une procédure unique pour la réalisation et l'exploitation des trois réseaux de chaleur à travers la passation d'un marché public global de performance (MPGP) qui permettrait : - De confier la responsabilité de la conception et réalisation au titulaire, - De confier la phase d'exploitation et maintenance au titulaire, - De fixer des engagements de performance mesurables CONSIDERANT que suite à la validation du procédé par la commission Transition Energétique du SDEM50, le cabinet SAGE SERVICES ENERGIES a été retenu, après mise en concurrence, pour assister le SDEM50 dans la passation de ce marché global ; CONSIDERANT que les caractéristiques proposées pour le marché sont les suivantes : - Durée d'exploitation de 16 ans pour assurer le suivi des objectifs de performance, - Procédure adaptée - au vu du besoin le plus important à satisfaire - : budget prévisionnel d'investissement travaux : 2 600 000 € HT, montant inférieur aux seuils européens de procédure formalisée ; - Procédure restreinte (2 étapes) : sélection de 3 candidatures par les membres de la commission d'appel d'offres (CAO) et mise en concurrence des trois candidats, - Une prime de 16 000 € HT sera versée à chaque candidat non retenu suite au rendu de conception en phase offre (niveau APS – avant-projet sommaire) – prime définie en vertu de l'article R2171-20 du code de la commande publique ; Entendu l'exposé de Monsieur le Président ; Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres ; **DECIDE** : -D'autoriser le lancement d'un marché public global de performance pour la conception, la réalisation et l'exploitation des réseaux de chaleur sur le territoire des communes de Percy-en-Normandie, La Haye-Pesnel et Saint-Sauveur Villages ; -De confier aux membres de la commission d'appel d'offres du syndicat le soin de sélectionner trois candidats et d'attribuer le marché au titulaire ; -D'autoriser le versement d'une prime de 16000 € H.T aux candidats non retenus ;

	-D'autoriser M. Le Président à signer toutes les pièces relatives à la passation et la mise au point de ce marché avec le titulaire ;

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 13 heures 15.

Le Procès-Verbal de la séance du Bureau Syndical du 28 mars 2024 a été arrêté lors de la séance du 20 juin 2024 après approbation des élus.

LE PRESIDENT
Jean-Claude BRAUD

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Lionnel LEPOURRY